

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire relative à l'adoption du budget 2024 du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 18 décembre 2023 à 19H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Yves Bédard, maire  
Daniel Arteau, conseiller  
Jean Leclerc, conseiller  
Diane Pinet, conseillère  
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent forment quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général et greffier ; Isabelle Lapointe, trésorière.

---

**OUVERTURE**

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

---

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture du projet de budget 2024
3. Présentation du programme triennal d'immobilisations
4. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Résolutions
  - 5.1. Adoption du budget 2024
  - 5.2. Adoption du programme d'immobilisation 2024-2025-2026
6. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
7. Clôture de la séance
8. Levée de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE**, il est

**PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **23-12-297**

---

**2. LECTURE DU PROJET DE BUDGET 2024**

M. Yves Bédard, maire fait la lecture du projet de budget 2024 en présentant les faits saillants.

---

**3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

M. Yves Bédard, maire fait la lecture du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026.

---



4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**  
*Aucune question.*

5. **RÉSOLUTIONS**

5.1 **ADOPTION DU BUDGET 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

**PROPOSÉ** par Jean Leclerc, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-12-298**

**QUE** le conseil adopte le budget de la Ville de Lac-Sergent pour le prochain exercice financier de l'an 2024 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir (Annexe A) :

**REVENUS 2024**

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2024
Taxes	1 087 022 \$
Autres revenus	80 500 \$
Services rendus	203 596 \$
Programmes / subventions	218 676 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 589 794 \$</b>

**DÉPENSES 2024**

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2024
Administration générale	430 017 \$
Sécurité publique	211 058 \$
Transport / voirie	285 372 \$
Hygiène du milieu	325 763 \$
Aménagement, urbanisme et développement	108 335 \$
Loisirs et culture	94 872 \$
Dépenses de financement	67 877 \$
Immobilisations	66 500 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 589 794 \$</b>

**QUE** le conseil demande à la trésorière de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le ministre, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.2 **ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de Ville doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières subséquentes, que ce programme doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité au cours de l'exercice financier de l'an 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-12-299**



**QUE** la Ville de Lac-Sergent adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2024-2025-2026, se chiffrant comme suit (Annexe B) :

<b>Pour 2024</b>	<b>221 000 \$</b>
<b>Pour 2025</b>	<b>866 000 \$</b>
<b>Pour 2026</b>	<b>1 003 000 \$</b>

---

**6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

*Aucune question.*

---

**7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

---

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-12-300**

**QUE** la séance soit levée à 19H25.

---

**YVES BÉDARD**  
MAIRE

---

**Vincent Rolland**  
Directeur général et greffier



## ANNEXE A

### Résolution 23-12-298

#### REVENUS 2024

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2024
Taxes et tarification	1 087 022 \$
Autres revenus	80 500 \$
Services rendus	203 596 \$
Programmes & Subventions	218 676 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 589 794 \$</b>

#### DÉPENSES 2024

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2024
Administration générale	430 017 \$
Sécurité publique	211 058 \$
Transport / voirie	285 372 \$
Hygiène du milieu	325 763 \$
Aménagement, urbanisme et développement	108 335 \$
Loisirs et culture	94 872 \$
Dépenses de financement	67 877 \$
Immobilisations	66 500 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 589 794 \$</b>

# ANNEXE B

## Résolution 23-12-299



	2024	2025	2026	Coût global
<b>PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE</b>				
Réfection chemin TDLS (approche pont)		180 000 \$		180 000 \$
Réfection et élargissement chemin TDLN		350 000 \$		350 000 \$
Réfection et élargissement chemin Montagne			250 000 \$	250 000 \$
Chemin des Hêtres / partie municipale			150 000 \$	150 000 \$
Dos d'âne	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	15 000 \$
Asphaltage et partie municipale / secteur des Mélèzes	150 000 \$			150 000 \$
Sous-total	155 000 \$	535 000 \$	405 000 \$	1 095 000 \$
<b>PROGRAMME DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX</b>				
Club Nautique / galerie		15 000 \$		15 000 \$
Club Nautique / revêtement extérieur et peinture		20 000 \$		20 000 \$
Club Nautique / plancher intérieur			25 000 \$	25 000 \$
Station alimentation pompiers	15 000 \$			15 000 \$
Affichage électronique			30 000 \$	30 000 \$
Lumières rues	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$
Contrôle portes Club Nautique		3 000 \$		3 000 \$
Génératrice Club Nautique			15 000 \$	15 000 \$
Agrandissement Hôtel-de-Ville			150 000 \$	150 000 \$
Sous-total	18 000 \$	41 000 \$	223 000 \$	282 000 \$
<b>PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX</b>				
Préault pour les jeux de pétanque		120 000 \$		120 000 \$
Piste cyclable (lien TDLS-Vieux chemin)			75 000 \$	75 000 \$
Sentier hébertisme (milieu humide)			15 000 \$	15 000 \$
Piste pump track			70 000 \$	70 000 \$
Sous-total	0 \$	120 000 \$	160 000 \$	280 000 \$
<b>RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE</b>				
Installation des toiles de jute et arrachage	30 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	170 000 \$
Contrôle des sédiments chemin Pointe	8 000 \$			8 000 \$
Programme jardins d'eau	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
Ensablement charge du lac			75 000 \$	75 000 \$
Sous-total	48 000 \$	80 000 \$	155 000 \$	283 000 \$
<b>ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX</b>				
Tracteur / souffleur		90 000 \$		90 000 \$
Remplacement du camion			60 000 \$	60 000 \$
Sous-total	0 \$	90 000 \$	60 000 \$	150 000 \$
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>221 000 \$</b>	<b>866 000 \$</b>	<b>1 003 000 \$</b>	<b>2 090 000 \$</b>